Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 023-212316806-20261105-202658-DE

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/58

L'an deux mil vingt-six, le 05 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme AUGUSTYNIAK, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28/10/2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14
Etaient présents : MMES ANGELINI Patricia, CANTHE Sandrine, BELINGER Emmanuelle, Angélique THELIOL, CADILLON-LAPORTE Fanny, VINCENT Christine, MS, AUGUSTYNIAK Jérôme, CHASSAGNE David, CANDORET Jérôme, Cédric COURAUD, CHAVASTELON Pierre, DUGUET Pierre, GAUTHIER Christian, RANQUET Guillaume
Était absente et excusée : Mme Sandra TERRACOL
Secrétaire de séance : Mme Patricia ANGELINI

Objet : EVOLIS 23 – SERVICE VOIRIE complète la délibération n°2026/56 en date du 28/09/2026

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat EVOLIS 23 a lancé une consultation de ses adhérents les questionnant sur l'avenir de son service voirie actuellement touché par des difficultés structurelles comme il en est ressorti de l'audit mené à la demande du comité syndical.

Celle-ci soumet plusieurs scénarii :
1 - statu quo amélioré
2 - gestion syndicale standard
3 - arrêt de l'activité et restitution de la compétence aux communes
4 - retrait de certaines communes

M le Maire précise aux conseillers municipaux que la commune de Sardent a délibéré le 12 octobre 2004 pour la création de la voirie nouvelle.

M le Maire indique à son assemblée l'obligation de réglé le droit de sortie pour un montant de 23 550,06€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Demande le retrait de la commune de Sardent du Syndicat EVOLIS 23 à la date du 1er janvier 2027 pour la compétence voirie,
- Accepte de payer ce droit de sortie pour la somme de 23 550,06€, ce montant sera inscrit au budget principal 2027.

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme
En Mairie, le 05/11/2026
Publié, le 09/11/2026
Transmis, le 06/11/2026
Certifié exécutoire
Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK

MAIRIE DE SARDENT (CREUSE)

La secrétaire de séance, Patricia ANGELINI

Signé électroniquement par : Jerome AUGUSTYNIAK
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : Mairie de SARDENT